

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 19 juin 2001, à 20 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Hélène Roberge, Renée Roy, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

SONT ABSENTS : messieurs Yvan Noël et Jean-François Rabouin.

ONT MOTIVÉ LEUR ABSENCE : mesdames Suzanne Chartrand, Manon Handfield, Line Tessier et monsieur Paul St-Onge.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-242-06-01 Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ... (néant).
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Évaluation de la directrice générale
 - 6.2. Annexe «B» / adoption d'une entente
 - 6.3. Agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau / rapport final du comité spécial

- 6.4. Projets de servitude avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
 - 6.4.1. Aménagement d'un parc en faveur de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville / lot 140-261 ptie
 - 6.4.2. Servitude d'utilité publique en faveur de «Étude de marché CPM Inc.» / lots 140-261 ptie et 140-448
- 6.5. Prévisions budgétaires 2001-2002 / adoption
- 6.6. Projet d'éconergie / choix de la firme de professionnels / octroi de contrat
- 6.7. Affectation du personnel de direction des écoles
- 6.8. Réseau de télécommunication.

7. Information :

- 7.1. Projet de modification à l'horaire des élèves du primaire et du secondaire pour les secteurs centre et ouest / nouvelle proposition
- 7.2. Inscription des élèves en date du 13 juin 2001 / état de situation
- 7.3. École Au-Fil-de-l'Eau / agrandissement / participation financière
- 7.4. Édifice Macdonald-Cartier / réfection des dalles sur sol / participation financière
- 7.5. Aggrandissement de l'école Mère-Marie-Rose / allocation
- 7.6. Grieffs et litiges / dossiers de construction
- 7.7. Services de garde en milieu scolaire.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Martine Ferland, porte-parole de l'Organisme de participation des parents de l'école Les Jeunes Découvreurs, intervient relativement au transfert de quatre élèves de 6^e année de cette école. On demande au Conseil de réviser cette décision en vertu de l'article 7.3 des critères d'inscription des élèves et peut-être même de prévoir une règle d'exception pour ces élèves. Ultimement, on demande de réviser les critères d'inscription afin que l'ancienneté ait priorité sur la distance.

Madame Marie Fortin, présidente, mentionne que le conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs a adopté une résolution d'appui à l'OPP concernant cette affaire. Enfin, madame Fortin cite et dépose un extrait de la résolution du Comité de parents du 14 juin 2001.

Monsieur Robert Saletti, président du conseil d'établissement de l'école Père-Marquette, désire connaître les développements, s'il y a lieu, face à la décision de muter quelques élèves. Il fait aussi état de la correspondance reçue de M. François Beaulne, député de Marguerite-D'Youville.

Le père de Samuel Bujold, élève à l'école Les Jeunes Découvreurs, intervient et fait part des impacts psychologiques négatifs qu'occasionne cette décision à son enfant.

Un parent de l'école Paul-VI intervient relativement au changement d'horaire adopté par le conseil d'établissement et du respect du régime pédagogique dans cette décision. Elle fait état d'une pétition qui circule actuellement et indique que le conseil d'établissement sera interpellé sous peu afin de réviser sa décision.

Madame Fiset questionne le processus qui a été suivi afin d'informer les élèves mutés et leurs parents.

Monsieur le président, Gabriel Ducharme, précise aux parents que le Conseil des commissaires est très conscient du fait que les parents font des démarches nourrissent le ferme espoir que la réponse de la Commission scolaire leur sera favorable. Une rencontre des partenaires du primaire du secteur de Boucherville aura lieu le 20 juin 2001.

Madame Céline Viau, parent, remercie les membres du Conseil pour leur écoute et leur ouverture.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Évaluation de la directrice générale

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

Considérant le rapport présenté sur l'évaluation de la directrice générale pour les années scolaires 1999-2000 et 2000-2001;

C-243-06-01 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter les recommandations du comité de travail sur l'évaluation de la directrice générale.

Que la présente résolution ainsi que le rapport du comité de travail soient versés au dossier personnel de madame Ginette Jacques.

Votent en faveur : 14
Vote contre : 0
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.2 Annexe «B» / adoption d'une entente

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande du Syndicat de l'enseignement de Champlain de revoir l'annexe «B» de l'entente locale;

Considérant l'entente de principe conclue à ce sujet;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif de gestion;

Considérant la recommandation de la direction générale;

C-244-06-01 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'entente de principe conclue le 12 juin 2001 concernant l'annexe «B» de l'entente locale et d'autoriser le président, la directrice générale et le directeur du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes tous les documents relatifs à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres acceptent de traiter le point 7.7 immédiatement.

7.7 Services de garde en milieu scolaire

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente madame Céline Tardif, agente d'administration et monsieur Pierre St-Germain, coordonnateur au Service des ressources humaines. Ils présentent le dossier des services de garde en milieu scolaire et ils répondent ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

6.3 Agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau / rapport final du comité spécial

Ce sujet est reporté.

6.4 Projets de servitude avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

6.4.1 Aménagement d'un parc en faveur de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville / lot 140-261 ptie

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'adoption par la Commission scolaire Mont-Fort de la résolution CC-205-96-97;

Considérant que les travaux ont été réalisés conformément à la note de M. Sylvain Rioux du 9 juin 1997 ;

C-245-06-01 Il est proposé par monsieur Yves Ballard d'adopter le projet de servitude d'aménagement d'un parc en faveur de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur une partie du lot 140-261, tel que décrit dans la description technique de l'arpenteur géomètre émise le 31 octobre 1997, dossier D 4830, minute D 5550 et d'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit document.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4.2 Servitude d'utilité publique en faveur de «Étude de marché CPM Inc.» / lots 140-261 ptie et 140-448

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire Mont-Fort les 14 mai et 7 juin 1996;

Considérant que les travaux ont été complétés conformément à ces ententes ;

Considérant la nécessité de finaliser cet acte de servitude ;

C-246-06-01 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'autoriser le projet de servitude d'utilité publique déposé à l'annexe ACC-045-06-01 et d'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit document.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Huguette Bussièrès quitte l'assemblée.

6.5 Prévisions budgétaires 2001-2002 / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2001-2002;

Considérant que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 10 499 341 712 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2001-2002;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

C-247-06-01 Il est proposé par monsieur Alain Villemure que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Que copie dudit budget soit déposée à l'annexe ACC-046-06-01.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ont quitté l'assemblée : mesdames et messieurs Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Alain Langlois, Lucie Legault et Louise Legault-Choquette.

Considérant l'absence de quorum, la séance est levée.

président

secrétaire générale

SS/ag